



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, vendredi 7 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Etaient présents : MM. LEROY, HOUET, Mme RADENNE, MM. SEDRAN, ROUDAUT, Adjoint au Maire.

M. AIGUIER, Mme BLONDEEL, M. BRETON, Mmes BUGNON, MAYORLANIQUE, LE MAUX, MM MOMON, NICOLAS, PERRIN, Mme RUSMANN

Absents représentés : M. MORET (pouvoir à M.ROUDAUT), Mme EL TAIRI (pouvoir à M. LEROY), Mme LE GAL (pouvoir à M. HOUET), Mme LE GARNEC (pouvoir à M. MOMON), Mme LUYCKASSEL (pouvoir à Mme RADENNE), Mme MARTY (pouvoir à M. RIGAULT), M. VOLONTÉ (pouvoir à M. NICOLAS).

Date d'affichage de la convocation : 30 décembre 2010

Date d'affichage du compte rendu : 14 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 15 **Votants** : 23

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRETON

Après avoir accueilli les membres présents, M. le Maire présente ses vœux à l'Assemblée du Conseil Municipal et au public présent. Le compte rendu de la séance précédente ayant été approuvé à l'unanimité, il aborde ensuite le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - BILAN DES ACQUISITIONS FONCIÈRES 2010

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités, M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer tous les ans, un bilan financier des acquisitions et des cessions. Par ailleurs, M. le Maire explique que ces rétrocessions relèvent d'actes de régularisation permettant de classer dans le domaine public des parcelles dont la collectivité assure d'ores et déjà l'entretien.

M. ROUDAUT s'interroge sur la rétrocession des voiries du lotissement Kaufman and Broad qui n'apparaît pas. Réponse lui est donnée en précisant que le retour des hypothèques n'est pas encore effectif et que le solde financier n'est pas acté.

Les opérations suivantes ont été concrétisées en 2010, elles concernent principalement des régularisations de rétrocession de voirie :

Date	Objet	Montant
06/2010	Division/Echange de parcelles RAMUNDO – AT272	2 296,02 €
02/2010	Classement. domaine public Lotissement de la Fessine	512,61 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement du Vivier	695,10 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement Clos de la Mothe et Echabots	778,82 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement du Pré de l'Encens	778,82 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement Barogne 3	1 029,98 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement de la Fortelle	662,81 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement de l'Erable	2 516,61 €
10/2010	Rétrocession voirie Lotissement du Puits Guy	904,40 €
		7 879,15 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2010,
- **CONFIRME** la politique menée en matière d'aménagement du territoire de la commune afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants.

2-BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2010**MARCHES DE FOURNITURES, SERVICE ET DE TRAVAUX
ANNEE 2010**

OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
MARCHES DE FOURNITURES			
Acquisition d'un véhicule léger pour ST	01/10	SAS URBACAR (93190)	13 262.79
Téléphonie Lot 1 remplacement autocommutateur	04/06	RTM NEOPHONE (92350)	19 882.62
Remplacement serveur informatique	08/01	HUARD (92350)	29 157.89
MARCHES DE SERVICES			
Capture ramassage transports animaux errants	03/06	SACPA (47700)	0.647 € /habitants
Contrat suivi logiciel urbanisme	24/08	SISTEC (31674)	232.00
Suivi logiciel cimetièrre module concessions	13/12	SISTEC (31674)	402.60
Entretien chaudières bâtiments communaux	24/02	PECHON (93297)	634.00
Entretien des courts de tennis extérieurs	19/01	MAESTRO (75016)	731.76
Vérification systèmes sécurité incendie	09/02	SPEM (95130)	317.00
Maintenance ascenseurs groupe scolaire	15/06	OTIS (51685)	1364.40
Audit de sécurité jeux butts agrès	19/01	SAGA LAB (07100)	1 373.01
Nettoyage vitrerie	16/04	TECHNI LINE (95500)	1 436.97
Entretien et maintenance jeux de plein air	07/01	LUDOPARC (69000)	1 600.00
Mission SPS pour CTM	20/07	QUALICONSULT SECURITE (77420)	3 360.00
Contrôle technique CTM	26/08	BUREAU VERITAS (77200)	3 930.00
Téléphonie fixe, mobile et internet	30/06	S.F.R. (75008)	11 000.00
Entretien espaces verts lot 4	26/03	LOISELEUR PAYSAGE (60872)	11 119.29
Entretien espaces verts lot 2	26/03	JARDIPARC (95720)	20 180.00
Assistance à maîtrise d'ouvrage Requalification voirie	30/06	INTEGRALE ENVIRONNEMENT (95380)	22 500.00
Besoins en transports scolaires et extra-scolaires	30/08	PNA-AERIAL (95380)	maxi 30 000.00
Traiteur	31/08	LE CHÂTEAU MARYSIEN (77440)	maxi 30 000.00
Etude préalable à la mise en place contrat CONT.A.C.T.	19/07	ATELIER TEL (75009)	30 139.20
Nettoyage des locaux école élémentaire et ALSH	26/08	TECHNILINE (95500)	48 615.00
Maîtrise d'œuvre CTM	07/05	JY LAMOUCHE (75018)	49 000.00
Entretien espaces verts lot 1	26/03	MABILLON (77412)	51 295.00
Entretien espaces verts lot 3	26/03	REMI ROSENTHAL (77230)	81 200.00
Assistance à maîtrise d'ouvrage CTV	30/06	INTEGRALE ENVIRONNEMENT (95380)	107 640.00
MARCHES DE TRAVAUX			
Eclairage gymnase du Chêne	20/10	SARL LEFEVRE MICHEL (95500)	19 811.27
Extension amélioration maintenance système vidéo-protection	03/12	HUARD (92350)	119 894.88
Requalification de voirie	03/12	EUROVIA IDF (77292)	400 000.00

3 – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

M. le Maire informe l'assemblée que l'A.F.R. de la commune, instituée par arrêté préfectoral du 20 septembre 1996, a lors de sa séance du 8 décembre dernier, demandé sa dissolution. Afin que l'arrêté préfectoral de dissolution soit pris, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reprise de l'actif et du passif de l'association.

M. le Maire rappelle que Moussy-le-Neuf a été la 1^{ère} commune de Seine-et-Marne à appliquer la loi en effectuant une réserve foncière pour ses futurs équipements, avec un prélèvement maximum de 2% sur la surface remembrée (1000ha). A l'époque une trentaine de recours ont été déposés mais tous ont été déboutés. Ainsi, propriétaires et exploitants ont été indemnisés dans le cadre strict de la réglementation.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que les travaux de l'école, à l'époque, avaient été ralentis suite à des problèmes de fonciers. Aujourd'hui, c'est donc grâce à cette politique que les bassins ont pu être réalisés, le Centre Technique Municipal et le parking de l'école vont se concrétiser. En complément, par convention avec la SAFER, des baux ont été signés permettant que ces terres soient cultivées en attendant leur utilisation.

M. ROUDAUT s'interroge sur le métré des chemins réalisés permettant d'estimer les coûts d'entretien à la charge de la collectivité.

M. le Maire signale que toutes les opérations de remembrement sont achevées, les travaux connexes au remembrement réalisés, les réserves foncières et les chemins ruraux intégrés dans le domaine communal.

Le solde budgétaire 2010 est de 320,37 € en fonctionnement et 623,43 € en investissement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le solde de l'AFR figurant à la balance comptable 2010 et la dissolution de l'AFR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette dissolution.

4 – AMÉNAGEMENT DU CENTRE

M le Maire informe les membres du Conseil que les Permis de Construire pour l'aménagement du centre ont été déposés le 13 décembre 2010. Le projet comporte 94 logements du studio au 3 pièces et entre 3 et 5 cellules commerciales.

Il est rappelé que la commune maîtrise l'ensemble du foncier nécessaire à cette réalisation.

A ce titre et dans le cadre de cet aménagement du centre bourg, M. le Maire indique que l'aménageur, la SARL LES CARMES CONSTRUCTION représentée par Monsieur BRAS, doit se porter acquéreur de l'emprise foncière nécessaire au projet. La surface concernée est répartie de la façon suivante :

1^{er} lot parcelles: AT137, AT 138p, AT 139p, AT 140p, AT 145, AT 146, AT 147: 5 733 m²

2^{ème} lot parcelles : AT 177p, AT 180p, AT 181p, AT 182p, AT 467, AT 468: 2 472 m²

Soit une surface totale de 8 205 m² pour un montant de 785 565 €.

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien réalisé par le service des domaines,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la consultation du service des domaines et de l'estimation,
- **APPROUVE** le projet de cession des parcelles appartenant à la commune pour la réalisation de l'aménagement du Centre Bourg,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire.

5 – CESSION DE VOIRIE

M. le Maire informe que dans le cadre de l'application de la servitude d'alignement rue Cambacérès, la commune va se porter acquéreur de la parcelle AS 394 située au 84 rue Cambacérès, d'une superficie de 18 m².

Considérant l'inconstitutionnalité des cessions gratuites de terrains depuis le 23 septembre 2010,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 29 novembre 2010 pour un montant de 300€;

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle AS 394 pour un montant de 300€,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire.

6 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes : **AT 511 (Alignement de fait pour la rue du Vivier), AK 147 – AK 148 – AK 153 – AK 214 – AK 216 (Alignement de fait pour la rue Bonneret), AV 28 (alignement de fait pour l'impasse du Biset).**

Une question se pose concernant une servitude relative à une canalisation au niveau de l'impasse du Biset. Sans réponse, une vérification préalable sera effectuée.

Le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur la cession d'un fonds de commerce dont l'activité exercée est le transport et la location de véhicule de moins de 3.5 T situé au 2 B, rue du Moulin à Moussy le Neuf.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marché n° 2010-25 - Extension, amélioration et maintenance du système de vidéo-protection

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 3 décembre 2010 et en raison de la modification des délais de transmission aux services de l'État, l'a autorisé à signer le marché d'extension, amélioration et de maintenance du système de vidéo-protection sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres. Il rappelle l'intérêt de ce dispositif qui sécurise la commune et ses habitants. A ce titre, les résultats de la gendarmerie font apparaître 30% de délits en moins sur l'année et une affaire récente vient d'ailleurs d'être encore solutionnée.

Ce marché, passé selon la procédure adaptée du Code des marchés publics, a été attribué à la société HUARD domiciliée 13 avenue Descartes, LE PLESSIS ROBINSON (92350) après consultation dont voici les résultats :

Candidats	Montant de l'offre HT
HUARD SAS	119 894.88 €
INEO INFRACOM	122 246.33 €

La Société HUARD a été la mieux disante tant du point de vue technique que du point de vue coût de son offre.

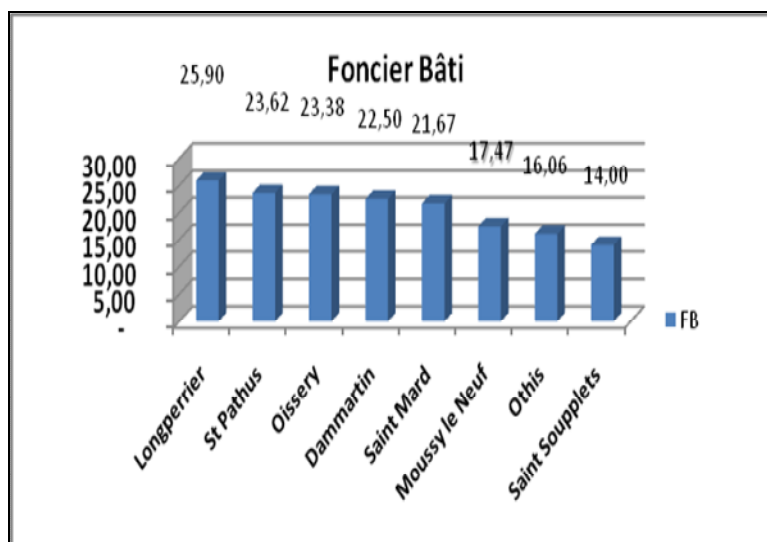
Pour mémoire, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) et accordée pour un montant de 38 000 €.

Taxes Foncières

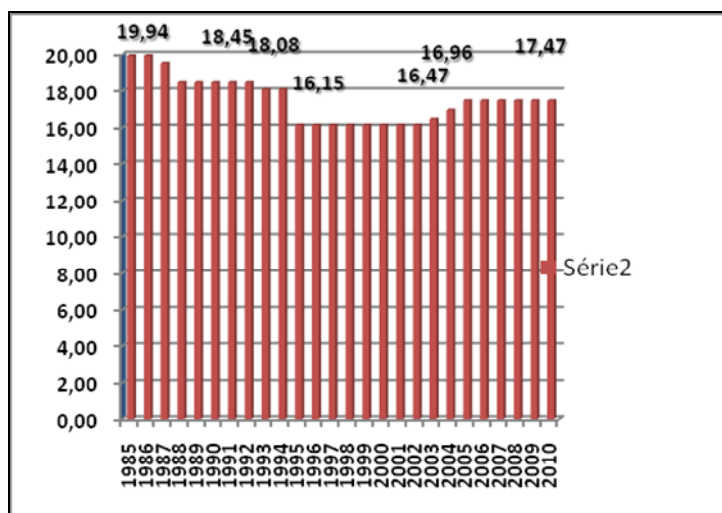
Suite à une demande antérieure du Conseil Municipal, M. le Maire présente les différentes taxes : Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti, et ce, afin de rappeler leur stabilité et de les situer dans le contexte local.

M. le Maire confirme ainsi la politique municipale.

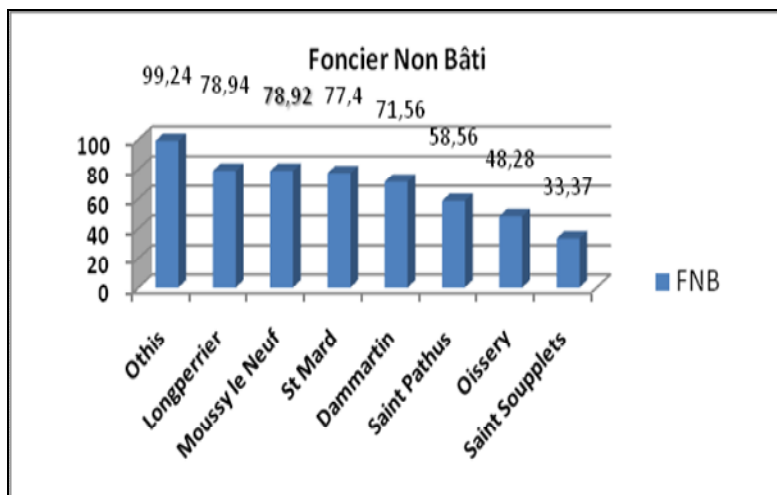
Comparatif taux foncier bâti / communes du secteur



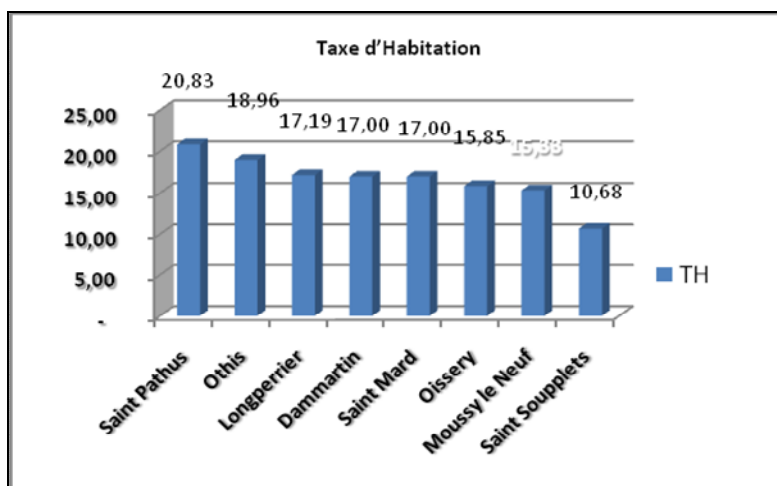
Evolution du taux foncier bâti de Moussy-le-Neuf



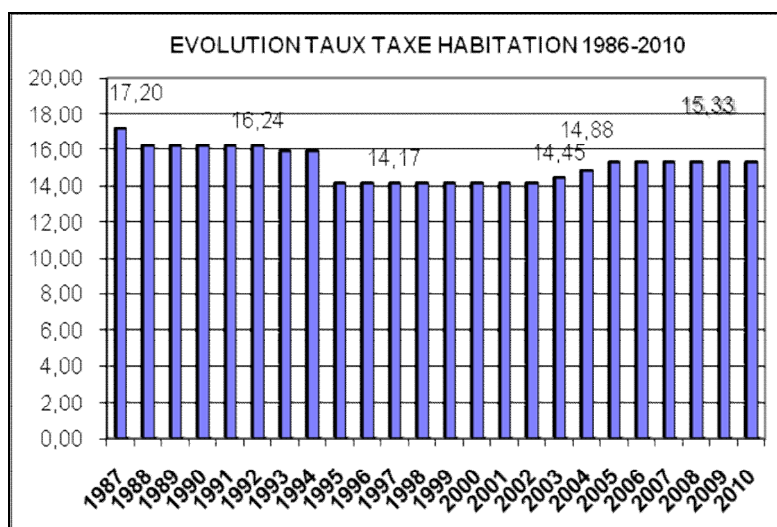
Comparatif du taux foncier non bâti / communes du secteur



Comparatif taxe d'habitation / commune du secteur



Evolution de la taxe d'habitation (1986/2010) de Moussy-le-Neuf



Modification circulation CIF

M. le Maire informe que la commission communale des travaux a travaillé sur la problématique de la circulation des cars dans la commune et plus précisément sur la question des croisements de ces derniers. Afin de les limiter, notamment rue Pasteur et rue des Clos, des changements de sens de circulation se sont opérés depuis le lundi 3 janvier 2011. En effet, un nouveau sens de circulation pour les transports en commun a été mis en place afin de fluidifier et sécuriser la circulation sur la commune. Le passage à l'arrêt Rond Point de l'Etang est avancé d'une minute pour toutes les courses. Les horaires de passage aux autres arrêts, (la Barogne, La Fortelle et le Centre) restent inchangés.

M. le Maire précise que dorénavant, il sera possible de prendre l'ensemble des lignes CIF desservant la commune à un nouvel arrêt « Les Clos », situé à proximité de la Ferme des Clos. Les lignes concernées par cette évolution sont :

- 701, Roissypole-Othis-Louvres
- 702, Roissypole-Moussy-le-Neuf
- 711, Othis-Meaux
- 749, Silly le Long-Oissery-Dammartin-Mortefontaine
- 750, Loisy-Juilly
- 755, Villeneuve sous Dammartin-Longperrier
- 756, Mauregard-Juilly-Mitry-Mory-Claye Souilly

Pour les circuits spéciaux scolaires, les bus desservent le S.E.S de Mitry et le Collège d'Othis.

Enfin, M. le Maire ajoute que le dossier de demande de rétablissement de la ligne 702 est toujours d'actualité et espère voir son aboutissement en 2011.

Neige et frimas

M. le Maire revient sur les trois derniers épisodes neigeux qui ont engendré beaucoup de complications pour l'ensemble des administrés. Situation exceptionnelle pour laquelle il convient d'afficher le bilan :

280 heures supplémentaires aux services techniques	: 4 200 €
60 tonnes de sel utilisés	: 12 500 €
Total (hors frais annexes)	: 16 700 €

M. le Maire souhaite remercier vivement les services pour leur implication. Ces remerciements s'adressent aussi aux exploitants agricoles, Messieurs ROSENTHAL, CUYPERS et SNAKOWSKI qui ont répondu présents en contribuant au déblocage de la commune. Aujourd'hui, il convient donc d'établir le premier bilan et revoir les procédures afin d'améliorer et de prioriser les actions. A ce titre, une réunion de travail sera organisée avec les exploitants agricoles.

M. le Maire informe le Conseil que les kits d'urgence de la Communauté de Communes du Pays de la Goële et du Multien ont été reconstitués. Une réunion de coordination des différents acteurs est programmée car au regard de la traversée du réseau ferré sur le territoire de Moussy-le-Neuf, la situation qu'un train immobilisé, dans le Bois de Saint-Laurent avec 600 passagers à prendre en charge, n'est pas à exclure.

Effectif Scolaire

M. le Maire précise qu'au 7 janvier 2011 les écoles comptent 147 élèves pour l'école maternelle et 251 élèves pour l'école Élémentaire:

Il rappelle qu'en Octobre 2010, au regard de l'effectif scolaire maternelle, il a été décidé par délibération du Conseil Municipal de :

- Réserver les inscriptions en maternelle aux seules grandes sections,
- Communiquer à l'IEN la liste d'attente pour toute inscription supplémentaire,
- Orienter les parents vers les communes voisines.

Aujourd'hui, en conséquence d'une évolution à la baisse de l'effectif maternel et en concertation avec le corps enseignant de l'école maternelle il est proposé :

- d'accepter, en compensation de départs, des inscriptions de moyens (déjà scolarisés) ou de grands, dans la limite de 150 élèves.
- Ce seuil atteint, il est précisé que si d'autres inscriptions de grands, uniquement, devaient être demandées durant cette année scolaire, la commune les accepterait si tant est que les critères soient remplis ce qui entraînerait, en accord avec les enseignants un dépassement des 150 élèves,
- Communiquer à l'IEN la liste d'attente pour les moyens ou petits.

Le Conseil Municipal propose de délibérer afin de modifier la délibération du 1^{er} octobre 2010.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CONFIRME** la possibilité d'inscription en cours d'année scolaire 2010/2011 de moyens déjà scolarisés en remplacement des départs,
- **ACCEPTERA** les inscriptions de grands en cours d'année scolaire 2010/2011, même si la limite de 150 est dépassée,
- **INFORMERA** l'Education Nationale de l'évolution des effectifs scolaires pour l'année 2010/2011.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements au corps enseignant pour cette position constructive dans la gestion des effectifs.

Carte Scolaire 2010/2011

M. le Maire souhaite aussi faire un point d'étape sur les prévisions scolaires pour la rentrée 2011. Les effectifs à ce jour se répartissent comme suit pour l'école maternelle :

NIVEAUX	Prévisions 2011/2012
PS	52
MS	54
GS	50
Total	156

Pour l'école élémentaire

Niveaux	Prévisions 2011/2012
CP	44
CE1	55
CE2	50
CM1	44
CM2	50
Total	243

Il est noté que l'évolution des effectifs doit permettre l'ouverture d'une classe maternelle. M. LEROY précise que les moyens financiers seront inscrits au Budget Primitif 2011.

M. le Maire explique qu'un indicateur communal relatif aux Déclarations d'Intention d'Aliéner permet d'anticiper les besoins. Aussi, sans attendre, une réflexion va s'engager afin d'étudier l'extension de l'école et permettre de répondre aux besoins à partir de la rentrée 2013/2014.

Recensement de la population 2010

M. le Maire rappelle qu'en janvier-février 2010, l'INSEE a réalisé un recensement total de la population, en étroite collaboration avec les coordonnateurs communaux et les agents recenseurs.

Pour mémoire, le précédent recensement total a eu lieu en 2006 : les recensements se faisant tous les 5 ans.

A l'issue de l'enquête de 2010, la population de Moussy-le-Neuf s'élève à 2913 habitants.

Toutefois, M. le Maire précise qu'afin d'assurer une égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles dont celle de Moussy, a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2006-2010, soit le 1^{er} janvier 2008. Ces nouvelles populations ont été authentifiées par un décret au 1^{er} janvier 2011. Il s'agit d'une moyenne calculée selon la méthode dite « méthode d'interpolation ». C'est la raison pour laquelle, le chiffre de la collecte de 2010 (2913) sera celui de la population en 2012. Pour 2011, Moussy comptera donc officiellement 2718 habitants.

Organigramme communal

M. le Maire présente l'organigramme communal modifié. Il indique l'arrivée de Monsieur Olivier SCHLISELHUBER au service technique en remplacement de Monsieur Stéphane ROY muté en septembre 2010. Il indique également la réintégration de Monsieur Maxence SALINE au 1^{er} janvier 2011. En effet, ce dernier était placé, à sa demande, en disponibilité de droit depuis septembre 2010.

Projet de métro automatique : Grand Paris

Le débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris (métro Grand 8) est en cours jusqu'au 31 janvier. Le projet consiste à relier 8 pôles économiques identifiés en Île de France (Roissy, Le Bourget, Saint Denis, La Défense, le Plateau de Saclay, Orly, la Cité Descartes, Clichy sous Bois/Montfermeil) par 3 lignes de métro en double boucle en petite et grande couronne. Il se déroule parallèlement à un autre débat public concernant un autre réseau de transport, Arc Express, qui dessert la petite couronne en boucle autour de Paris. La Seine et Marne et l'aéroport CDG ne sont desservis que par le projet de métro Grand 8. La principale demande des élus locaux est la prolongation du terminus du métro et de son atelier de maintenance depuis la Gare TGV du cœur de l'aéroport jusqu'au Mesnil Amelot, à l'extérieur du périmètre d'ADP, pour permettre un accès plus facile au métro pour les riverains sans avoir à rentrer dans l'aéroport, et en même temps servir de levier de développement à toute la partie Est du pôle de Roissy CDG. Le SIEP a publié un Cahier d'Acteurs appuyant cette demande, d'autres collectivités locales de notre territoire font actuellement de même.

Une gare supplémentaire coûte 80 M€, et à ce jour 18 ont été demandés en plus des 40 prévus à l'origine. La Société du Grand Paris aura le dernier mot en matière d'arbitrage qui se fera courant 2011. Une réunion publique a eu lieu sur le sujet le 6 janvier 2011 au Mesnil Amelot, elle comptait plus de 200 personnes. L'avis a été unanime pour une demande de prolongation. Le 31 mai, la décision sur l'attribution des gares du Grand PARIS sera prise. M. LEROY précise que les élus de l'Oise et de l'Aisne soutiennent le projet. M. BRETON précise qu'en parallèle à la création d'une gare, il sera nécessaire de maintenir une cohérence avec les aménagements routiers pour atteindre cet équipement.

Compte rendu de délégation

Décision	Intervenant	Objet	Montant HT
31	SISTEC	Renouvellement du contrat de suivi du logiciel cimetièr	402,60 €

Manifestations

Samedi 8 janvier 2010

Vœux au personnel communal et intercommunal au complexe du Chêne.

Samedi 15 janvier 2011

Les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs vous invitent à leur soirée cabaret de Noël autour d'un repas délicieux. Une collecte de jouets sera effectuée au profit de l'association Les Restos du Cœur. Inscription avant le mercredi 12 janvier au Centre de Loisirs. Participation : 5€23/adulte. Gratuit pour les enfants.

Samedi 22 janvier 2011

La traditionnelle soirée dédiée aux bénévoles se déroulera dans le complexe du Chêne. A cette occasion, la commune réserve un accueil particulier aux nouveaux habitants arrivés en 2010.

Jeudi 27 janvier 2011

Vœux de la municipalité aux entreprises dans la salle Jeanne d'Arc.

L'ordre du jour étant terminé et plus personne dans le Conseil ne souhaitant poser d'autres questions, la séance publique se termine à 22h15.

Après avoir clos la séance publique, M. le Maire propose de faire une petite pause afin de permettre la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le Maire

Bernard RIGAULT